



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 1281

Texte de la question

M. Dominique Tian interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le sujet de la logistique ferroviaire mise en place à l'occasion des grands événements, plus spécifiquement les pèlerinages nationaux. Chaque année, la SNCF et le comité d'organisation des pèlerinages nationaux de Lourdes travaillent ensemble afin d'assurer le transport des pèlerins, souvent âgés et malades, jusqu'à Lourdes. Le dispositif spécial des trains de pèlerinage permet l'acheminement de ces derniers dans des conditions que chacun souhaite les meilleures possibles. La spécificité des usagers, parfois lourdement handicapés, demande cependant des horaires adaptés à leurs besoins. Des départs très matinaux ou des retours tardifs posent le problème des déplacements domicile-gare, les moyens de transports adéquats n'étant pas en service au moment du trajet. Des horaires raisonnables permettraient de résoudre en partie ce problème. Il lui demande donc son avis sur ce défaut d'organisation qui complique le bon déroulement du voyage (retard, anxiété des malades) et lèse le comité d'organisation.

Texte de la réponse

Les pèlerinages, en particulier ceux de Lourdes, génèrent chaque année une activité importante pour la SNCF. Parmi ces pèlerins, 100 000 sont à mobilité réduite, malades ou handicapés, et le tiers d'entre eux emprunte un transport en voitures ferroviaires spécialement aménagées. Afin d'améliorer la qualité de ce service, une mission de concertation a été menée. Elle a réuni des représentants de RFF, de la SNCF, des principales organisations de pèlerinage et des Sanctuaires de Lourdes et a débouché sur la signature des Accords de Lourdes en mai 2012. Portant sur la période 2013-2017, ces accords entendent renforcer la collaboration et la concertation entre l'ensemble des acteurs pour faciliter et optimiser l'organisation des pèlerinages, en particulier sur le plan de la logistique ferroviaire. Parmi les mesures concrètes adoptées, la création de sillons de circulation dédiés aux trains de pèlerins doit permettre d'anticiper et de sécuriser l'organisation de l'ensemble du voyage à des horaires adaptés aux besoins spécifiques de pèlerins souvent âgés et à mobilité réduite. Par ailleurs, prenant acte de l'obsolescence d'une partie du matériel roulant de type Corail actuellement affecté à ces services, la SNCF conduit une politique de retrait progressif de ce matériel et de recours à des TGV adaptés au transport de pèlerins à mobilité réduite. Le Gouvernement reste attentif à l'amélioration attendue de la qualité du service de logistique ferroviaire proposé aux pèlerins, en particulier pour les moins autonomes d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1281

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4374

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6818